

Nombre de Membres en exercice : 14

Nombre de Membres présents : 12

Nombre de Membres votants : 13

Date de la convocation : 02 avril 2025

Convocation affichée le : 02 avril 2025

Procès-verbal affiché le : 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 10 avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-THUAL s'est réuni dans la salle des associations sous la Présidence de Loïc COMMEUREUC, Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

Loïc COMMEUREUC — Nadine CORBEL — Claude PAPADOPOULOS — Dominique ABALAIN — Frédéric CHEVILLON — Christian DARTOIS — Bruno DE VILLELE — Céline ROUVRAIS — Marie-Hélène BRANDILLY – Virginie ROBIOU — Séverine LEBRUN — Véronique PICHERIT

Absent excusé : Jean-Pierre BATAIS donne pouvoir à Claude PAPADOPOULOS

Absent : Franck SAMSON

Dominique ABALAIN a été désigné secrétaire de séance.

Délibération 2025/18	Vote du budget primitif 2025 Budget commune
-------------------------	--

Vu le Code Générale des Collectivités Territoriales

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57

Le principe d'équilibre du budget, en dépenses et en recettes pour chacune des deux sections est respecté.

Monsieur le Maire propose de voter le budget primitif 2025 de la commune qui s'équilibre comme suit :

SECTIONS	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	1 044 773.76 €	1 044 773.76 €
INVESTISSEMENT	820 217.43 €	820 217.43 €
TOTAL	1 864 991.19 €	1 864 991.19 €

Vu la sincérité des prévisions budgétaires pour l'année 2025

Vu les résultats de compte financier unique 2024

Le Maire propose également de voter la fongibilité des crédits par section à 7.5 % à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Après en avoir délibéré et procédé au vote par :

13 voix POUR

0 voix CONTRE

0 ABSTENTION

Le Conseil municipal décide à l'unanimité des suffrages exprimés :

- Adopter le budget primitif 2025 de la commune
- La fongibilité des crédits par section à 7.5 %

SIGNATURES

Le Maire,

Loïc COMMEUREUC

Secrétaire de séance,

Dominique ABALAIN